

**Communiqué
de presse**



Le ministère de la Culture et de la Communication signe la convention de recherche sur le numérique avec la Chaire Jean-Jacques Laffont.

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de la signature de la convention avec la Chaire Jean-Jacques Laffont, présidée par Jean Tirole et pilotée par la Toulouse School of Economics et l'Institute of Advanced Studies in Toulouse, pour une durée de trois ans renouvelable.

L'objectif de ces collaborations est de mieux appréhender l'économie du numérique afin de garantir la diversité culturelle, la diffusion légale, diversifiée et accessible des œuvres à tous les publics, le respect du droit d'auteur et un partage équitable de la valeur pour les acteurs culturels, et d'aborder la notion de valorisation des données culturelles.

La convention signée en novembre 2015 prévoit ainsi un programme de recherche fondamentale sur les problématiques liées aux transitions numériques dans le secteur culturel. Il vise à éclairer les politiques publiques, notamment sur les questions liées aux transferts de valeur dans le monde du numérique ou sur les nouveaux outils de régulation de ses acteurs.

La diffusion des œuvres culturelles sur internet se confronte aujourd'hui à des dynamiques inédites ainsi qu'à de nouveaux modes d'exploitation des données. La culture et les industries culturelles doivent répondre aux défis des modèles des plateformes de diffusion de contenus qui bouleversent les rapports de force, et doivent réfléchir à des adaptations nécessaires et futures des droits de propriété littéraire et artistique.

L'étude de ces sujets permettra de mieux comprendre les mutations numériques de la culture et s'étendra à plusieurs autres disciplines, telles que l'économie, le droit ou la sociologie.

La Chaire Jean-Jacques Laffont, nommée en mémoire de l'économiste co-fondateur de l'école de Toulouse avec Jean Tirole, a vu le jour en février 2015, grâce au soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, d'entreprises telles que la Caisse des Dépôts, Orange, Samsung, Accor, la Société Générale, et des sociétés d'auteurs telles que la SACEM et la SACD.

Cette chaire collaborera avec de nombreux établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, tels que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais (RMN-GP), l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), le Centre National du Livre (CNL), l'Observatoire de la Musique, la Bibliothèque Nationale de France (BNF) ou Le Louvre. Sont également partenaires : Radio France, France télévisions et l'Agence France Presse (AFP).

Paris, le 25 novembre 2015